

« Voir les copains »

UN ENJEU CENTRAL DANS L'EXPÉRIENCE DE LA RETRAITE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS.

L'allongement de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap est devenu, depuis le début des années 2000, une problématique majeure pour l'action publique. Les politiques françaises ayant créé une partition entre handicap et vieillissement, les « *personnes handicapées vieillissantes* » constituent un public nouveau, impensé, à la croisée de deux champs de l'intervention sociale : celui des « *personnes âgées* » et celui des « *personnes handicapées* ».

De plus, les établissements et services du secteur du handicap ayant été créés majoritairement dans les années 1970, période où l'espérance de vie des personnes handicapées était globalement faible, il s'agit aujourd'hui d'adapter des dispositifs conçus, à leur origine, pour des personnes qui n'étaient pas censées vieillir. Les ESAT (Établissements et services d'aide par le travail), établissements de travail protégé, sont particulièrement concernés par cette problématique car ils sont dorénavant confrontés à l'afflux massif de travailleurs à l'âge de la retraite.

Comment ces travailleurs vivent-ils la transition de la retraite ? Comment les retraités éprouvent-ils cette nouvelle phase de leur existence ? Parviennent-ils à l'investir de significations positives, à y trouver une certaine satisfaction ? Tels étaient les questionnements qui sous-tendaient la recherche sociologique que j'ai engagée, en 2010, sur l'expérience de la retraite des travailleurs handicapés exerçant en milieu protégé. Ma recherche portait plus précisément sur l'expérience de personnes présentant une déficience intellectuelle.

J'avais privilégié deux axes d'analyse : la réorganisation du quotidien et des acti-

vités d'une part, et le positionnement identitaire par rapport aux catégories de « *retraité* » et de « *vieux* » d'autre part. Mais dès le premier entretien, c'est sur une tout autre dimension que les enquêtés ont attiré mon attention : celle de la rupture des relations amicales à travers ce constat récurrent : « *On ne voit plus les copains* ».

LES ÉTABLISSEMENTS DE TRAVAIL PROTÉGÉ REPRÉSENTENT DES LIEUX DE SOCIABILITÉ QUASI EXCLUSIVE, ET CETTE SOCIABILITÉ N'EST PAS MAINTENUE APRÈS LA CESSATION D'ACTIVITÉ.

Je me suis alors efforcée de comprendre pourquoi l'amitié occupait une place aussi importante dans le discours de ces retraités, ce qui m'a amenée à un double constat : les établissements de travail protégé représentent des lieux de sociabilité quasi exclusive, et cette sociabilité n'est pas maintenue après la cessation d'activité.

Les ESAT constituent en effet des lieux de travail singuliers. Tout d'abord, ils représentent un lieu de protection dans un environnement souvent jugé hostile. Des témoignages de violences physiques ou symboliques sont revenus à plusieurs reprises dans le cadre d'un entretien collectif mené auprès de travailleurs. L'un d'eux évoque ainsi ses déplacements en transports en commun : « *Il y a les jeunes des lycées qui ne vous laissent pas vous asseoir dans les bus et ils vous donnent des coups de pied, ils vous crachent dessus* », un autre ajoute « *il y a des insultes* ». Cette violence

est souvent attribuée à une stigmatisation des personnes handicapées : « *Ils en profitent sur des handicapés, c'est pas bien* ». On perçoit, dans le discours de ces travailleurs, une démarcation entre le monde de l'ESAT et l'« *extérieur* », ils évoquent ainsi « *les gens de l'extérieur* », les « *gens qui sont normaux* ». Face à cet extérieur menaçant, l'ESAT représente un lieu où l'on évolue dans un « *entre-soi* » sécurisant.

Ensuite, l'organisation du milieu de travail protégé crée une imbrication forte de différentes sphères de la vie. L'ESAT n'est pas seulement un lieu de travail, c'est aussi le lieu des loisirs. Les ESAT proposent en effet, en complément de l'activité économique, des activités dites « *de soutien* » qui constituent souvent le seul accès aux loisirs dont bénéficient les travailleurs : parmi les vingt-trois travailleurs rencontrés, seules deux personnes pratiquaient une activité de loisir dans une structure

Muriel Delporte,
Sociologue
Université de Lille
CREAL Hauts-de-France





© iStock

extérieure au milieu protégé (maison de quartier ou club). Les lieux de loisirs de droit commun sont encore bien peu accessibles aux personnes en situation de handicap, elles y sont fortement stigmatisées. De plus, l'organisation du milieu protégé crée un lien fort entre lieu de travail et lieu de résidence. Les travailleurs handicapés qui vivent en établissement médico-social sont accueillis dans une catégorie d'établissements spécifique, les foyers d'hébergement; ils y évoluent donc entre travailleurs. Cette articulation étroite entre travail, loisirs et lieu de résidence fait que les travailleurs ont peu d'opportunités de créer des liens en dehors de la sphère du travail : les amis sont toujours des collègues, même si tous les collègues ne sont pas forcément considérés comme des amis. C'est également pour cette raison que beaucoup de relations amoureuses naissent des relations de travail.

Enfin, il faut souligner la faible mobilité professionnelle des travailleurs d'ESAT, qui joue un rôle central dans la forte interconnaissance entre travailleurs : la plupart se connaissent depuis de nombreuses années, voire depuis l'enfance lorsqu'ils ont vécu le même parcours institutionnel.

Lors de l'entretien collectif, lorsqu'une personne ne parvenait pas à répondre à une question relative à son parcours, il arrivait bien souvent qu'une autre personne

réponde à sa place, évoquant des souvenirs communs qui remontaient parfois à plus de quarante ans. Les travailleurs soulignaient d'ailleurs eux-mêmes cette interconnaissance, qu'ils associaient à leur ancienneté professionnelle commune et au fait qu'ils avaient souvent les mêmes parcours institutionnels : « *c'est pour ça qu'on se connaît tous* », expliquait Mme Maria ; et une autre personne ajoutait en riant : « *c'est les vieux de la vieille !* » Évoquons aussi Mr Rémi, âgé de 55 ans, qui présente son collègue et meilleur ami en précisant qu'ils sont « *ensemble depuis l'IMPRO* », soit depuis l'âge de 14 ans. Lieu d'activité professionnelle, de protection, d'amitié, de loisirs, liens étroits avec le lieu de résidence, on le voit, l'ESAT représente bien plus qu'un lieu de travail. Les travailleurs en sont conscients et peuvent, malgré une forte fatigue ou l'apparition parfois de problèmes de santé, avoir des réticences à se projeter dans le temps de la retraite. C'est le cas par exemple de Mme Maria, qui justifie ainsi son choix de ne pas prendre sa retraite : « *C'est pas la peine, je vais rester chez moi pour quoi faire ? Pour regarder la télé ? Ça sert à rien ! Parce qu'ici, je suis entourée de copains et de copines, on se parle beaucoup* ». L'ESAT est un lieu d'activité et de sociabilité dense et, en miroir, la retraite représente un risque accru de solitude et d'ennui.

Il est vrai que cette sociabilité est difficilement maintenue après la cessation d'ac-

tivité. De nombreux retraités se plaignent de ne plus voir leurs amis, et ils en sont empêchés pour différentes raisons. En premier lieu, tous n'arrivent pas à la retraite en même temps. Se pose donc la question, pour les retraités, de la possibilité de pouvoir rendre visite aux amis qui travaillent encore. Plusieurs personnes expliquent qu'elles ont tenté, dans les premiers temps de leur retraite, de retourner régulièrement à l'ESAT pour voir leurs amis, mais elles ont dû cesser ces visites car elles gênaient l'organisation du travail. De plus, la cessation d'activité peut s'accompagner d'un changement de lieu de résidence : les personnes qui vivent en foyer d'hébergement ne peuvent y rester après leur retraite, elles sont réorientées dans d'autres établissements en fonction des places disponibles et peuvent se trouver éloignées de leurs amis. Enfin, ces personnes ont eu l'habitude de fréquenter quotidiennement leurs amis sur leur lieu de travail et ne savent pas forcément comment entretenir ces relations, elles n'y ont pas été socialisées, et elles ont souvent peu d'autonomie dans leurs déplacements.

Deux pistes d'action peuvent être envisagées pour éviter ce phénomène douloureux de rupture des relations amicales.

→ Premièrement, diversifier les espaces de sociabilité à tous les âges de la vie permettrait aux travailleurs du milieu protégé de développer des relations en dehors du cadre du travail ; cela renvoie à la question de l'accès aux dispositifs de droit commun et interroge donc la dimension encore bien peu inclusive de notre société.

→ Deuxièmement, si les professionnels médico-sociaux s'efforcent, de plus en plus, d'accompagner les personnes handicapées retraitées dans le maintien de leurs relations amicales, ils sont peu soutenus en ce sens par les pouvoirs publics. Or, si la qualité de l'habitat ou le développement de l'offre de loisirs sont effectivement des axes importants pour soutenir les expériences de la retraite, ils ne doivent pas pour autant occulter l'importance de pouvoir vieillir avec ses amis. <